

La question de sorties dites sèches de l'ASE n'est pas nouvelle. Déjà en 2002, Serge Paugam dans une enquête menée pour la FNARS (devenue FAS) traitait de la question des parcours de vie des publics à la rue et la part importante des problèmes liés à l'enfance.

Elle revient désormais de manière lancinante dans les politiques publiques dans le champ de la lutte contre les exclusions et en matière d'hébergement notamment d'urgence. Il faut dire que désormais au-delà du ressenti des acteurs de ce secteur, le fait que les SIAO centralisent et fassent remonter des données permet de donner une autre lisibilité à cette problématique souvent délicate à appréhender. Les acteurs de l'ASE l'ensemble du secteur et pas seulement les services départementaux) faisant valoir leur logique et compétences, l'acuité de situations complexes des jeunes en situations de rupture qui mettent en échec le cadrage institutionnel et même le cadrage tout court. Longtemps il fut même entendu qu'il était parfois nécessaire que ces « sauvageons » goutent les rigueurs de la rue pour revenir vers un consentement à l'effort et à un accompagnement éducatif.

Il fallait alors entendre, souvent de manière implicite, les pratiques de la prévention spécialisée qui cherchaient à retisser un lien fortement altéré par ne serait-ce que quelques mois d'errance à la merci de toutes les « débrouilles » mais aussi des détresses.

Réalité partagée avec les accueils de jour qui se trouvent à accueillir, à écouter ces jeunes sortis de dispositifs sans ressources, sans droits et l'âpreté de leurs réalités et qui font de l'accès à une douche, un café ou un repas le début d'une potentielle relation de confiance pour engager « quelque chose ». Difficile de se projeter dans un projet quand le quotidien est le seul horizon.

Point de revenu minimum, ils risqueraient de s'y habituer, donc point de non-recours aux droits puisqu'ils n'en ont pas. Pourtant depuis quelques années l'idée de ce socle nécessaire rassemblait un large spectre d'acteurs sociaux conscients de l'urgence des détresses et des moyens à mobiliser pour y faire face. Les dispositifs ASE avec ce fameux contrat jeune majeur semblent être dans les limbes et les ruptures conduisent parfois vers un 115 peu à même à répondre à ces besoins alors que les listes d'attente ne font que grossir.

Certes différentes autorités invoquent des outils, des méthodes, des modalités pour chercher à y répondre sans que pour l'instant elles n'irriguent le quotidien des pratiques où les mêmes constats demeurent. Si ces « injonctions » peuvent être utiles nous savons tous que c'est la mise en synergie des acteurs locaux dans une intelligence collective partagée qui peut aider à lever des obstacles en inventant des manières de faire adaptées.

C'est une impérieuse nécessité d'y travailler et de nous mobiliser pour que notre secteur puisse à force de tâtonnements être force de propositions

Il est temps d'agir en amont de l'urgence sociale et de créer d'autres conditions car quand on est dans l'ornière difficile de s'en extraire (essayez à vélo).

Philippe CHOLET

Administrateur du GCS25

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain numéro courant Octobre 2024

Dans ce numéro

- Jeunes majeurs pris en charge par l'ASE
- Prévenir les « sorties sèches »
- Se loger via une application
- Jeunes majeurs : un dispositif expérimental



770

Appels traités en Août 2024

297

92.2%

7.8%

25

Mises à l'abri réalisées

Demandes non pourvues

272 orientations abri de nuit

9 refus d'orientation par manque de place

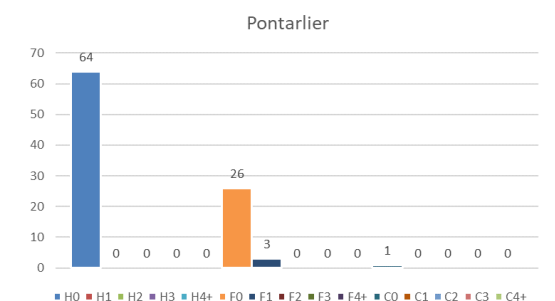
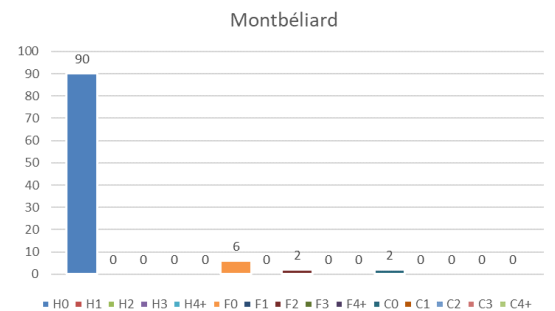
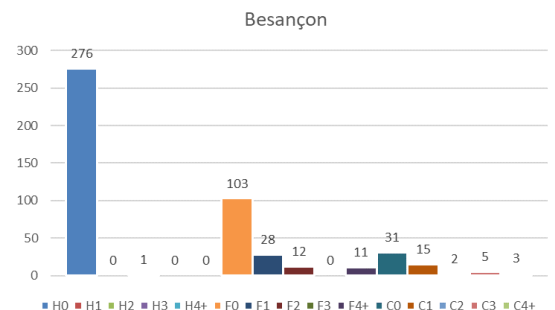
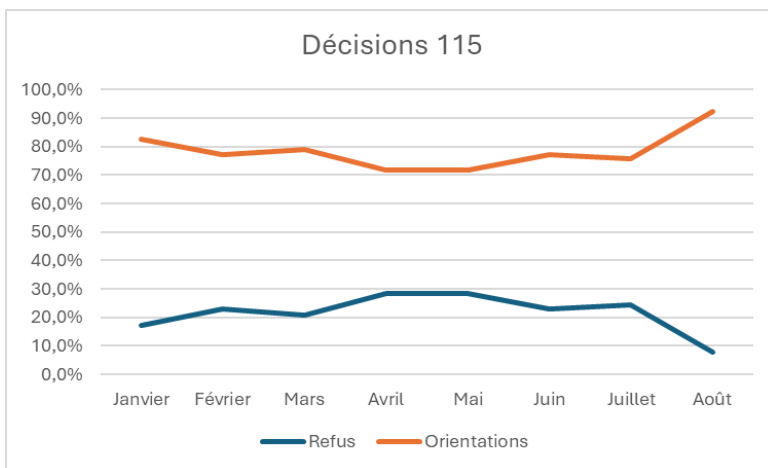
26 orientations hôtel

1 refus d'orientation par manque de place adaptée

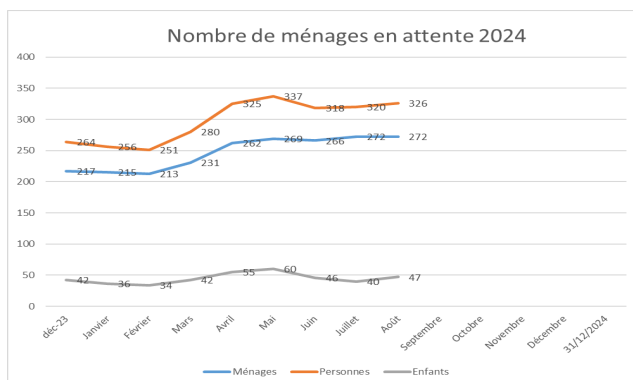
1 vers dispositifs d'hébergement d'urgence

15 autres refus : Exclusions, demande inadaptée, Statut, DDETSPP...

Publics concernés par les demandes non pourvues 2024



Hébergement d'insertion



Pause estivale sur l'urgence mais aucun temps mort sur l'insertion, la courbe des demandes d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné poursuit son (inexorable?) augmentation.



Jeunes majeurs pris en charge par l'ASE :

compensation financière de l'État aux départements

Depuis la loi « Taquet » du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, l'accompagnement par les départements des jeunes majeurs de moins de 21 ans confiés avant leur majorité à l'aide sociale à l'enfance (ASE), et qui se trouvent dépourvus de ressources ou de soutien familial suffisants, est obligatoire.

Un accompagnement financier de l'État est prévu afin de compenser cette prise en charge par les départements.

La [loi de finances pour 2024](#) prévoit un budget de 50 millions (M€), comme [l'an dernier](#). Sur cette enveloppe, 49,75 M€ sont répartis entre les départements par un arrêté du 7 juin 2024.

Le montant versé à chaque département est fixé en fonction « *du nombre estimé de ces jeunes précédemment confiés à chaque conseil départemental et devenant majeurs au cours de l'année 2024* ».

Ce chiffre est lui-même calculé sur la base du nombre de jeunes de 16 à 17 ans confiés à l'ASE au 31 décembre 2022, auquel est ajoutée une estimation de l'évolution du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) accueillis au cours de l'année 2023 par rapport à l'année 2022.

Le montant des dotations varie de 70 444 € pour la Lozère à 2,2 M€ pour le département du Nord.

ASE : prévenir les « sorties sèches » des jeunes majeurs

La Haute Autorité de santé (HAS) vient de publier toute une série de « bonnes pratiques » pour soutenir la transition vers l'autonomie des jeunes adultes sortant des dispositifs de protection de l'enfance. Un « enjeu majeur » pour un public qui cumule souvent les vulnérabilités.

« Plus de 35 000 jeunes bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance », rappelle la Haute Autorité de santé (HAS). Des jeunes souvent confrontés à des situations familiales précaires et à des traumatismes, qui se retrouvent brutalement livrés à eux-mêmes une fois leur majorité atteinte. « On demande à ces jeunes qui ont longtemps été accompagnés par l'ASE, d'être, à peine devenus majeurs, plus vite autonomes, débrouillards, que les autres jeunes de leur âge, constate Sylvie, assistante sociale depuis plus de dix ans au sein d'un service d'aide sociale à l'enfance à Lyon. Se pose la question centrale de l'autonomie financière, la stabilité locative, mais surtout psychologique. Et, paradoxalement, même si l'ASE a des vertus protectrices, elle peut elle aussi, malgré elle, générer une rupture lors de la fin du suivi. » Une de plus.

Evaluer la situation dès 16 ans

Afin de mieux les accompagner vers l'autonomie, la HAS publie un ensemble de recommandations, émanant de jeunes adultes (anciennement ou actuellement suivis par l'ASE) et de professionnels. Celles-ci détaillent des mesures de soutien jugées appropriées pour chaque phase de leur parcours. Ainsi, il est suggéré d'anticiper tout risque de précarisation, en procédant à « une évaluation de (leur) situation dès l'âge de 16 ans », afin de connaître leurs aspirations, leurs exigences et leurs atouts.

Pour que le jeune soit « acteur dans son propre projet », la HAS propose la tenue d'un entretien préparatoire à l'autonomie (aux environs de 17 ans) et la formalisation de son plan d'accompagnement autonomie (PAA), à réajuster en fonction des évolutions du jeune. Ses éventuelles « vulnérabilités », telles qu'« une parentalité précoce, une situation de handicap, ou de

Responsable de la publication : Philippe CHOLET - GCS25

Rédaction : Equipe SIAO

Les contenus ont une valeur informative et sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

IMPRESSION PAR NOS PROPRES MOYENS

troubles psychiques », devront être également prises en compte, précise l'instance.

un [logigramme](#) consacré aux étapes de l'accompagnement administratif du jeune majeur ;


- un logigramme reprenant le parcours judiciaire ;
- une check-list des démarches à engager pour les jeunes à partir de 16 ans ou 18 ans ;
- une boîte à outils (ressources à mobiliser sur différentes thématiques : évaluation de l'autonomie, scolarité et insertion professionnelle, santé...)
- une frise du temps à remettre aux jeunes ;
- une présentation de certains dispositifs d'accompagnement dédiés aux adolescents et jeunes majeurs.

Ces recommandations - qui seront déclinées en webinaire – ne seront applicables, selon la HAS, « *uniquement si les moyens suffisants sont mis à disposition des établissements et des services, avec un soutien renforcé des professionnels* ».

Une condition que Sylvie, l'assistante sociale, approuve : « *Les dispositifs d'accompagnement doivent être repensés et renforcés, en tenant compte des besoins spécifiques de ces jeunes majeurs, en favorisant un accompagnement qui intègre le soutien psychologique, l'éducation, la formation professionnelle et l'accès au logement stable. Aller au rythme des jeunes est primordial car les transitions abruptes peuvent engendrer un sentiment d'isolement et de fragilité qui augmente le risque de marginalisation sociale.* »

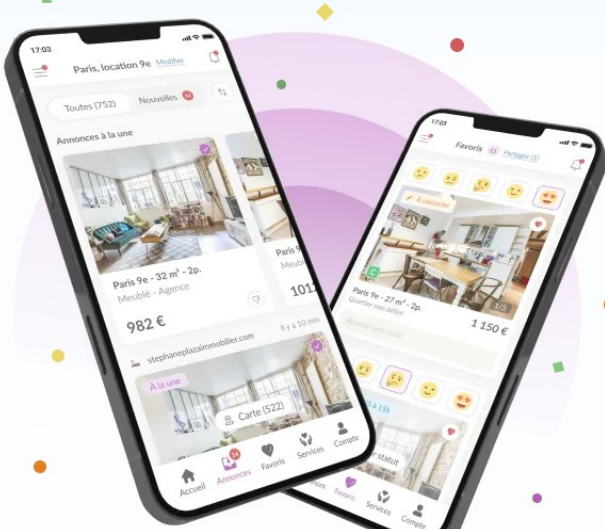




Se loger via une application

Connexion Inscription ▶▶ Diffusez vos annonces

1 app, tous les sites immobiliers

Soyez le premier à recevoir les annonces de tous les sites immobiliers sur une seule et unique application.





Merci à Valérie-Anne GUILLAUME (DDETSPP) pour cette information qui pourra servir dans cette période de tension pour l'accès au logement.

Jeunes majeurs : un dispositif expérimental contre les "sorties sèches"

Éviter les "sorties sèches" et offrir un accompagnement sur mesure pour les jeunes adultes sortis de l'aide sociale à l'enfance : l'équipe d'Étayage se dédie aux jeunes majeurs isolés pour tenter d'éviter la bascule vers la précarité.

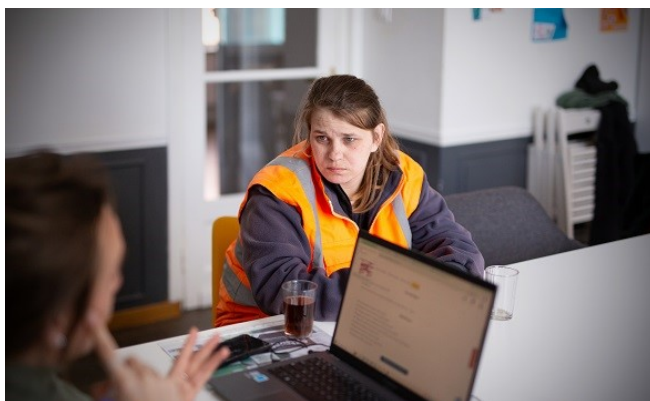
Dans la salle commune, Théo, 21 ans, termine goulûment un bol de fraises au fromage blanc préparé par Laura, son éducatrice. Le jeune homme n'avait rien avalé depuis le matin. « *Le matin et le midi, j'y arrive pas* », dit-il sans autre forme d'explication. Au même moment, Émilie arrive pour la première fois dans ce service. Elle est venue directement après sa journée de travaux d'intérêts généraux (TIG), porte encore sa tenue de travail et, sur son visage, des traits épuisés.

La jeune femme de 25 ans était hébergée dans un centre d'hébergement d'urgence de la Fondation Abbé Pierre. L'accueil d'une semaine n'est renouvelable qu'une fois. Il se termine ce soir. « *Tu as quoi comme solution pour ce soir ?* », demande Laura. « *Ma tente* », sourit Émilie, amère.

Passés par l'ASE

Émilie, 25 ans, vient pour la première fois au service Étayage. Elle n'a ce soir-là aucune solution d'hébergement pour la nuit qui vient.

Le service Étayage, porté par l'association Sprene, accompagne une quarantaine de jeunes majeurs comme Théo et Émilie. Toutes et tous ont un point commun : un suivi par la protection de l'enfance quand ils étaient mineurs. Pour beaucoup d'entre eux, le passage à la majorité a signé la bascule dans une très grande précarité. Comme le rappelle régulièrement la Fondation Abbé Pierre, un sans domicile sur quatre est issu de l'aide sociale à l'enfance. C'est pour tenter d'éviter ces drames qu'Étayage a été créé à Hazebrouck, ville de 20 000 habitants à une quarantaine de kilomètres de Lille.



« *Nous avons des jeunes qui quittaient nos maisons d'enfants à caractère social (Mecs) en claquant la porte à 16,17 ou 18 ans, explique Raïssa Frémaux, directrice du dispositif. Et quelques mois après la majorité, on les voyait revenir vers nos services pour avoir un espace d'écoute.* » Des jeunes en détresse qui ne savent pas vers qui se tourner et retournent alors vers les éducatrices et éducateurs qui les ont accompagnés lorsqu'ils étaient adolescents.

Un espace d'écoute

Certains dorment à la rue, d'autres sont victimes d'exploitation. Des situations dans lesquelles les équipes ne peuvent rester sans réagir, même si l'accompagnement est officiellement terminé.

« *Je me souviens par exemple d'une jeune fille qui disait que son mari allait la vendre pour aller en Syrie. Ce sont des situations qui nous mènent à des pas de côté : nous financions des nuits d'hôtel pour la protéger car nous n'avons pas de dispositif qui nous permettait de faire ces démarches-là dans un cadre*

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>

sécurisé. Nous avons alors réfléchi à un espace d'écoute et d'échange pour ces jeunes », se souvient Raïssa Frémaux.

Un dispositif expérimental...

En 2021, Étayage ouvre ses portes. Le dispositif expérimental se déploie sur trois ans, dans le cadre de la loi du 14 mars 2016 relative à la sécurisation des parcours de jeunes accompagnés par l'ASE, visant notamment à éviter les « sorties sèches ».

Aide au logement, à l'insertion, suivi de santé, aide alimentaire, démarches administratives : Étayage part des besoins exprimés des jeunes pour fluidifier le lien avec l'ensemble des partenaires médico-sociaux, sans pour autant s'y substituer

... à taille humaine

Manger avec l'équipe « *ça noue des liens, c'est mieux pour les jeunes. C'est comme une deuxième maison* », estime Théo, un des jeunes majeurs suivis par le dispositif.

Les jeunes majeurs peuvent se présenter avec ou sans rendez-vous et sont accompagnés par une équipe réduite : Laura Wesner, éducatrice spécialisée, est accompagnée de deux jeunes en apprentissage et ponctuellement de stagiaires. Le chef de service Jérémy Lecointre coordonne plusieurs services, dont celui-ci. Une psychologue est également mise à disposition selon les besoins.



Les locaux eux-mêmes sont à l'image du dispositif, à taille humaine : installés dans un ancien logement, on y trouve une pièce à vivre avec canapé, jeu de fléchettes, et table collective pour les différents rendez-vous avec les partenaires ; une cuisine ; une salle de bains où

les jeunes peuvent se doucher.

Une 2ème maison

« *Ici c'est accueillant, tu peux venir quand tu veux, tu leur dis ce qui ne va pas et ils ne te lâchent pas*, confirme Théo qui fréquente Étayage depuis l'ouverture en 2021. *Manger avec eux, ça noue des liens, c'est mieux pour les jeunes. C'est comme une deuxième maison.* »

« Deuxième maison » : le terme n'est pas anodin, quand on sait que le logement constitue l'une des problématiques les plus angoissantes pour ces jeunes adultes qui ne peuvent, pour la plupart, compter sur aucun soutien familial.

Retisser le lien

« *Ma famille, ils m'ont limite abandonné à deux ans. Quand t'es en foyer depuis tout petit, tu pètes les plombs. Le jour de mes 18 ans, j'ai été mis dehors du foyer*, se souvient Théo. *Je dormais dans des maisons abandonnées et Étayage m'a aidé à remonter la pente. Jean-Baptiste (le précédent éducateur, ndlr) a vu que j'étais dehors, que j'avais personne. J'étais vraiment tout seul. Alors il m'a expliqué ce qu'il pouvait m'apporter. Il m'a aidé à refaire ma carte d'identité, ma carte Vitale, ma CMU (couverture maladie universelle, aujourd'hui complémentaire santé solidaire, ndlr).* »

À retisser le lien avec les partenaires, aussi : un contrat « entrée dans la vie active » (EVA) a pu être signé avec le conseil départemental et un logement trouvé pour Théo via le « service des appartements » (APHD) de la Sprene, dispositif mettant à disposition des studios pour les jeunes en difficulté.

Apprendre l'autonomie

Un parcours qui fait tristement écho à celui de Victor, autre jeune accompagné par Étayage : « *J'ai été placé à l'adolescence car avec ma mère c'était violent* ». Victor vit en famille d'accueil, puis en foyer, mais s'enfuit régulièrement. « *J'ai fait que de la fugue, tout le temps. J'étais complètement tout seul.* »

Jeune adulte, il est hébergé chez la mère de sa petite amie mais sait la situation fragile. Grâce à Étayage, il a enfin pu intégrer un studio. Un vrai soulagement, même si l'apprentissage de la vie en autonomie est loin d'être aisé. « *Rester tout seul, c'est dur. Si je suis tout seul je tourne autour d'une table. Faut trouver des trucs à faire.* »

Exprimer ses attentes

Réunion de synthèse autour de Victor (de dos), avec (de g.à dte) sa référente ASE, Sandrine Billet, Léonne Cordier, stagiaire CESF, Laura Wesner, éducatrice, Karine Lefebvre, conseillère à la mission locale Flandres intérieure, et Paul Sabre, éducateur spécialisé.



Et c'est justement pour trouver de quoi occuper ses journées, via une formation, que Victor a rendez-vous ce matin-là au service Étayage pour une synthèse avec les partenaires. Sa conseillère à la mission locale, Karine Lefebvre, ainsi que sa nouvelle référente à l'ASE dans le cadre du contrat EVA, Sandrine Billet, ont fait le déplacement.

Objectif, se rendre aux portes ouvertes de l'école de la seconde chance et de l'Epide, une école offrant un programme intensif de huit mois en internat aux jeunes en difficulté. « *L'objectif c'est de faire un point sur ta situation, que tu puisses t'exprimer sur ce que tu attends et sur ce qui est difficile* », rappelle Laura Wesner en début de synthèse.

Tout seul je n'y arriverai jamais

Victor, jeune majeur accompagné par Étayage

parfois un peu débordé. « *Je me suis rendu compte qu'il y avait vachement de choses à faire et je me suis dit : tout seul, je n'y arriverai jamais.* » Victor doit aussi lutter au quotidien contre ses addictions : « *Souvent les stup' ça te coule. T'as l'impression que ça t'aide, mais non.* »

Victor a arrêté l'école après un CAP avorté. Aujourd'hui, il aimerait reprendre sa vie en main mais se sent

Au fil du rendez-vous, Victor et les professionnels balaièrent l'ensemble des problématiques – santé, logement, emploi – pour tenter de l'accompagner au mieux.

La pause déjeuner en compagnie de Laura permet une discussion informelle très bénéfique. Tout en disposant précautionneusement la chapelure sur l'escalope de poulet, Victor demande : « *C'est quoi*

en fait l'école de la deuxième chance ? » Ces temps informels permettent d'échanger à chaud, de répéter parfois les mêmes informations mais dans une discussion plus ouverte. Ils favorisent le lien de confiance, aussi.

Une proximité indispensable

Au cours du repas, Laura, qui a appris que Victor avait cassé sa manette de PlayStation de rage, demande : « *Pourquoi tu t'es énervé ce week-end ?* » « *Je sais pas, un mélange de beaucoup de choses. C'est pour ça que je me dis que ce serait pas une mauvaise idée de voir la psychologue.* » Laura propose d'en parler à la psychologue du service, ce qu'il accepte. « *Cette proximité est indispensable* », reconnaît l'éducatrice. La relation de confiance qui se noue lors des repas et sorties permet un suivi renforcé, tout en restant sur le principe de base du service : la libre adhésion.

À Étayage, aucun contrat n'est signé, libre au jeune de débiter et de cesser l'accompagnement au moment où il le souhaite. Un principe nécessaire pour ces jeunes qui ont pu refuser toute forme d'aide et pour qui il faut penser un suivi sur mesure et souple. Victor apprécie : « *Je suis quelqu'un qui n'aime pas trop les cadres. Quelquefois, la mission locale c'est compliqué pour moi. Ici c'est la libre adhésion : si je veux arrêter, je peux.* »

« Faire plus avant tout le monde »

Car les jeunes adultes peuvent se sentir submergés par la difficulté de la tâche, au point de tout abandonner : « *On leur demande de faire plus avant tout le monde, d'avancer plus vite malgré de nombreux handicaps et carences* », opine Laura.

À 18 ans, après un parcours souvent émaillé de violences et de difficultés, il leur est demandé d'être parfaitement autonomes sans aucun soutien familial, ce qui peut constituer un coup de massue pour certains : « *Après une enfance agitée, tu fais des conneries, reconnaît Théo. Tu te crois caïd, tu te dis qu'à 15-16 ans t'es un adulte. Les éducateurs ont beau te prévenir, tu te crois grand. Et après tu paies. Quand t'as 18, 19, 20 ans, t'as plus le droit à l'erreur.* »

De la force

Abdramane, ancien mineur non accompagné aujourd'hui âgé de 23 ans, apprécie beaucoup l'accompagnement du service, qui lui « donne de la force ».

Une période charnière au cours de laquelle ces jeunes adultes ont particulièrement besoin de se sentir soutenus et qui se caractérise pourtant parfois par une fin brutale des prises en charge. C'est à ce paradoxe qu'Étayage tente de remédier : « *J'apprécie beaucoup qu'on m'accompagne sur les rendez-vous extérieurs car ça me donne de la force quand il y a quelqu'un avec moi* », explique Abdramane, ancien mineur non accompagné aujourd'hui âgé de 23 ans. « *Tout seul j'ai peur de ne pas arriver à répondre aux questions en entretien.* »



Arrivé il y a trois semaines seulement à Hazebrouck, Abdramane a trouvé grâce à l'accompagnement d'Étayage et de la mission locale un emploi et un vélo pour s'y rendre tous les jours. « *Ils m'ont beaucoup aidé. Je les remercie vraiment.* »

Un réseau partenarial

Comme d'autres, Abdramane a été orienté à Étayage par la mission locale. L'orientation au service se fait souvent par les partenaires : mission locale, département, structures d'hébergement d'urgence. Dans le cas d'Émilie, ce sont les professionnels du foyer où elle était hébergée en urgence qui lui ont parlé d'Étayage. À vingt-cinq ans, elle n'a jamais eu de logement fixe depuis ses dix-huit ans et sa sortie de l'ASE.

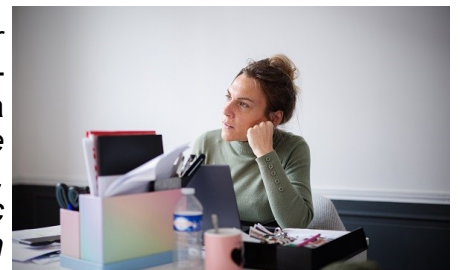
Arrivée en fin de journée à Étayage, elle se trouve sans logement pour le soir même. *« Je n'ai pas d'hébergement à te proposer pour ce soir, regrette Laura. Mais tu peux prendre une douche ici tous les jours. T'as appelé le 115, j'imagine ? »* Émilie acquiesce, explique qu'elle n'a pas eu de réponse. *« Je vais faire une demande d'aide d'urgence au département pour que tu puisses passer quelques nuits à l'hôtel. Et une demande de logement »,* poursuit Laura.

Laura Wesner apprécie la plus grande proximité avec les jeunes et l'accompagnement global que permet ce service. Même si elle reconnaît la difficulté du métier.

« Et niveau nourriture tu fais comment ? » Émilie bénéficie du RSA mais en attendant le versement le 5 de ce mois, elle n'a plus rien. *« Je mange pas tout, simplement. Il me reste deux ou trois jours de courses mais de toute façon j'ai pas de quoi stocker dans ma tente. J'ai l'habitude de pas manger. »* Il est 16 h 30, Laura tente des coups de téléphone en urgence avant la fermeture des différents services pour trouver un colis alimentaire.

« Pas des dossiers »

Précédemment conseillère à la mission locale, Laura Wesner apprécie la plus grande proximité avec les jeunes et l'accompagnement global que permet ce service. Même si elle reconnaît la difficulté du métier : *« On perd des plumes parfois, mais on gagne tellement de choses aussi. Leur réussite, c'est une reconnaissance. Si on ne travaille pas avec ses tripes, avec bienveillance, avec amour, ça ne sert à rien. Les jeunes ne sont pas des dossiers. On travaille avec l'humain. »*



CONTACT : Étayage, 15 rue de Rubecq, 59 190 Hazebrouck / Tél. : 03 28 42 82 88 – 06 08 56 85 69 / e-mail : etayage.flandre@sprene.fr / site web